COMMUNE DE BRENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 27 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil sous la présidence de Sandrine LACHIZE PICCINO, suivant convocation transmise le 23 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : AUBRUN Norbert, BARCQ Francis, BOUVET Isabelle, CHATEL Gregory, DELAHAYE Georges, DURAND Nathalie, GAYRAUD Stephanie, GENS Pierre-Yves, LACHIZE PICCINO Sandrine, NOVEL Regine, PREVOST Gregory, PUJOS Laetitia, SANTOS-CANTERO Isabelle, THIBLET Sylvie
Excusé ayant donné procuration : DE SOUSA Christophe à DELAHAYE Georges

Secrétaire de séance : Laetitia PUJOS

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

La séance du Conseil municipal débute à 18:38. Le quorum est atteint.
Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Laetitia PUJOS.

Le président de la séance, Sandrine LACHIZE PICCINO, rappelle l'ordre du jour :

1. Régularisation d'un échange de parcelles de terrain entre la commune de Brens et Mme Aimée N'Dri
2. Bail de location pour implantation de containers semi-enterrés
3. Convention de mise à disposition d'un agent administratif auprès de la commune de Peyrieu
4. Délibération Modificative (DM) n°1
5. Pose abri bus région
6. Location salle polyvalente (mise à jour annuel du contrat)
7. Demande de subvention pour la rénovation: appartement sud (ancienne mairie)
8. Demande de subvention au département: tri des archives communales
9. Arboretum salle polyvalente
10. Acquisition d'équipements de protection individuelle pour le Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS)
11. Demande de subvention du four banal (Furans)
12. Règlement du cimetière

13. Règlement intérieur de la bibliothèque
14. Convention Police Pluricommunale
15. Création du Conseil Municipal des Jeunes de Brens et approbation de son règlement intérieur

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est validé à l'unanimité.

Les dépenses en vertu de la délégation de pouvoir sont présentés à l'assemblée.

2026-051 - Régularisation d'un échange de parcelles de terrain entre la commune de Brens et Mme Aimée N'Dri (unanimité)

Rapporteur: LACHIZE PICCINO Sandrine

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de la vente du bien appartenant aux consorts Fernandez, un échange de parcelles avait été approuvé par délibération en date du 2 mars 2020.

Elle précise qu'une demande de changement de propriétaire et de régularisation de la situation foncière a été adressée à la commune de Brens en octobre 2020.

Toutefois, à ce jour, aucune suite n'a été donnée à cette demande et la situation demeure non régularisée.

Sur nouvelle demande du notaire, il convient donc aujourd'hui de finaliser cette opération foncière avec la propriétaire actuelle, Mme Aimée N'Dri.

Cet échange porte sur les parcelles cadastrées section B 1310 et section B 1317. Il sera réalisé sans soulte, la valeur des biens échangés étant fixée à 650 €.

2026-052 - Bail de location pour implantation de containers semi-enterrés (unanimité)

Rapporteur: LACHIZE PICCINO Sandrine

Madame le Maire rappelle qu'un terrain privé, situé à la sortie du Petit Brens accueille cinq conteneurs semi-enterrés, sur une superficie de 96 m².

Suite au décès de Mme Suzanne Bertin, ses descendants sont devenus propriétaires de la parcelle cadastrée section BE n° 199, située sur la commune de Belley.
Une nouvelle convention doit donc être signée avec ses ayants-droits, M. Dominique Bertin et M. Stéphane Bertin, pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2027, moyennant une redevance annuelle de 100 €.

À leur demande, le pôle Finances a entrepris des recherches afin de déterminer la date du dernier versement de la redevance annuelle de 100 € due à Mme Suzanne Bertin.

À la demande des ayants droit, une vérification comptable est en cours. Aucun versement n'ayant été retrouvé depuis 2022, le conseiller aux décideurs locaux a été sollicité afin de préciser l'historique des paiements et les modalités de régularisation, qui pourrait porter sur environ 6 années. Il s'agit du seul terrain communal faisant l'objet de ce type de location. En réponse à une question de Pierre-Yves Gens, il est précisé que les propriétaires ne souhaitent pas vendre le terrain.

À l'issue de ces vérifications, les sommes restant dues devront faire l'objet d'une régularisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de la parcelle et à signer la nouvelle convention avec les ayant droits.

2026-053 - Convention de mise à disposition d'un agent administratif auprès de la commune de Peyrieu (unanimité)

Rapporteur: LACHIZE PICCINO Sandrine

À la suite de la mutation de M. Maurin le 19 septembre 2026, environ 20 candidats ont postulé.

5 candidates ont été reçues en entretien par l'équipe des adjoints. Le recrutement de Mme Katia Astier, forte de 20 ans d'expérience en secrétariat, dont 6 années à Peyrieu, a été retenu. Sa prise de fonctions à Brens est prévue le 2 novembre 2026.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Brens a proposé à la commune de Peyrieu d'établir une convention de mise à disposition de cet agent, à la suite de sa demande de mutation afin d'assurer la continuité du service administratif de Peyrieu jusqu'à l'arrivée de son futur agent, prévue le 1er décembre 2026. Cette démarche s'inscrit dans un esprit de coopération entre les deux collectivités.

Conformément aux préconisations du Centre de gestion de l'Ain, cette mise à disposition doit être formalisée par une convention précisant les modalités administratives, organisationnelles et financières suivantes :

- **Date d'effet :** à compter du 1er novembre 2026 ;
- **Durée :** trois ans, avec possibilité de renouvellement ;
- **Temps de mise à disposition :** dans la limite de 15 heures hebdomadaires ;

- **Organisation :** selon les besoins de la commune de Peyrieu, sur demande préalable, à l'exception du jeudi

- **Modalités administratives:** Mme Katia ASTIER demeurera rattachée à la commune de Brens, qui continuera d'assurer sa rémunération et la gestion de sa situation administrative ;

- **Modalités financières :** la commune de Peyrieu remboursera à la commune de Brens les frais correspondant au temps de mise à disposition, sur la base d'un coût horaire de 25 €, comprenant la rémunération et les charges afférentes ;

- **Calcul du remboursement :** celui-ci sera établi en fonction des heures réellement effectuées, sur la base d'un relevé validé par les deux collectivités.

Madame le Maire précise que la convention de mise à disposition est tripartite et rappelle que :

- la commune de Peyrieu a déjà délibéré en faveur de cette mise à disposition ;

- le Conseil municipal de Brens est appelé à se prononcer ce soir ;

- Mme Katia ASTIER devra formuler son accord écrit en signant la convention.

Informations diverses

Les élus remercient Anne Domayala pour son investissement et sa capacité d'adaptation, ainsi que Pauline Blanc pour son appui en secrétariat itinérant durant cette période de transition, notamment pour le suivi comptable et la gestion de dossiers antérieurs.

Une formation au logiciel WE MAGNUS est prévue les 3 et 10 décembre 2026, pour un coût estimé à 360 €, hors frais de déplacement.

Une formation avec la trésorerie d'Oyonnax est également programmée le 3 novembre 2026 à l'Actipôle de Virignin.

En réponse à Mme Laëtitia Pujos, la durée de trois ans vise à sécuriser la transition pour Peyrieu et à permettre des interventions ponctuelles ultérieures, notamment pour le budget ou le suivi de dossiers antérieurs. Cependant cette mise à disposition pourra être dénoncée à la demande de l'une des trois parties. Il convient de préciser que ce principe reste soumis à l'accord final de Mme Astier, qui est libre de l'accepter ou de la refuser.

2026-054 - Délibération Modificative (DM) n°1 (unanimité)

Rapporteur: GAYRAUD Stephanie

Cette décision modificative n° 1 prévoit des ajustements pour rééquilibrer les erreurs, non-valeurs et omissions constatées lors des exercices précédents. Le recours à une seule décision modificative au cours de l'année reste une pratique acceptable. Ces régularisations ont été validées par la trésorerie.

Parmi les anomalies identifiées figurent notamment :

- 9 975 € émis en doublon en 2023, nécessitant un mandat d'annulation ;
- 1 132 € restant à recouvrer sur 6 792 € en 2022, soit 18 % du montant ;
- un rejet de virement de 12 000 € d'indemnités journalières en 2023, lié à l'utilisation d'anciennes coordonnées bancaires.

Bilan de la situation administrative, comptable et financière de la commune selon le décideur local:

La capacité d'autofinancement nette s'élève à 171 000 € et l'encours des emprunts reste limité à 284 000 € avec 2 emprunts qui vont arriver à échéance en 2029 et allégeront les charges financières. Nous remercions Pauline Blanc pour le travail conséquent de vérification, de régularisation et de mise à jour budgétaire qu'elle a mené en lien avec la trésorerie.

Madame le Maire remercie également Isabelle Bouvet et Stéphanie Gayraud pour leur implication dans le suivi comptable et la réalisation des paies.

Par ailleurs, le Conseil municipal a refusé d'instaurer une taxe sur les logements vacants.

2026-055 - Pose abri bus région (unanimité)

Rapporteur: LACHIZE PICCINO Sandrine

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des conditions d'accueil, de confort et de sécurité des usagers des transports, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose la fourniture gratuite d'abris-voyageurs aux arrêts de cars (+ le remboursement de 80%H.T. du montant des travaux relative à la dalle).

Afin d'améliorer les équipements sur le territoire communal, plusieurs arrêts ont été identifiés lors de la visite de M. Bouly, représentant de la Région, que nous remercions pour sa venue. Les services régionaux vérifieront la faisabilité des installations envisagées ainsi que leur emplacement, afin de garantir leur bonne implantation du côté de la montée des usagers.

Suite à une étude précise réalisée par M. Aubrun Norbert, 1er adjoint, et M. Florent Personeni, employé communal, l'ensemble des dalles sauf concernant le chalet du Chenet sont adaptées. 2 abris-bus en tôle sont prioritaires. Cependant nous avons soumis à validation cinq arrêts : Gare, Centre, Gotraz, Chenet et Petit Brens afin d'harmoniser les équipements sur l'ensemble de la commune.

La demande porte sur des abris de type mixte.

Le sixième abri-bus, situé à Champtele est plus complexe. L'arrêt actuel, situé hors agglomération, est éloigné du village et positionné du mauvais côté de la route, le long d'un axe circulant sans cheminement sécurisé. Son déplacement apparaît nécessaire pour améliorer la sécurité des usagers, notamment lors du ramassage concernant le transport scolaire. Le nouvel arrêt devra être implanté dans le sens Peyrieu–Brens. Toutefois, l'absence de terrain communal complique la recherche d'un emplacement. 2 solutions sont à l'étude.

Discussion :

- Isabelle Bouvet s'interroge sur la réalisation des dalles qui pourront être conservées car elles répondent aux exigences d'implantation.

- Francis Barcq demande si certaines dalles dépassent les limites de propriété : cela ne semble pas être le cas, mais une vérification sera effectuée.

- Grégory Châtel questionne la fréquentation des arrêts : celle-ci reste difficile à évaluer, les inscriptions au transport scolaire ne reflétant pas nécessairement

- Stéphanie Gayraud souligne l'aspect esthétique et de confort des arrêts région.

2026-056 - Location salle polyvalente (mise à jour annuel du contrat) (unanimité)

Rapporteur: LACHIZE PICCINO Sandrine

Comme chaque année, le règlement intérieur et le contrat de location de la salle polyvalente fait l'objet d'une réévaluation afin de tenir compte des besoins et des adaptations identifiés au fil de son utilisation. Plusieurs ajustements sont ainsi proposés.

1- Remise des clés pour les locations de week-end le vendredi 9 h et retour le lundi 9 h: certains habitants demandent pour l'organisation de leur manifestation une remise anticipée qui nécessite au personnel de pouvoir s'adapter. Pour uniformiser les réponses, il est proposer d'acter que toute journée supplémentaire de location sera proposée au tarif additionnel de 50 €.

2- Tarification : suite à des problématiques rencontrées cette année, il convient de préciser sur le règlement que les tarifs appliqués seront ceux en vigueur à la date effective de la location, et non à celle de la réservation.
Isabelle Bouvet propose de plafonner les éventuelles augmentations et de permettre aux locataires d'annuler leur réservation si le nouveau tarif ne leur convient plus. Après discussion, cette proposition n'est pas retenue. Cette disposition sera clairement mentionnée dans le contrat, les locataires conservant la possibilité de se rétracter.

3- Ménage : la commune ne pouvant proposer directement une prestation commerciale pour le compte d'un prestataire extérieur, le règlement précisera qu'un tarif indicatif de ménage est disponible en mairie sur demande. Le locataire reste libre de choisir son prestataire, de réserver et de régler directement la prestation, tout en informant la commune de son choix.

4- Alarme : un badge sera remis avec les clés, accompagné d'une fiche explicative sur son fonctionnement. En cas de perte ou de détérioration, un forfait de 75 € sera facturé.

5- Réservations : à la suite d'une réservation soumise en réunion d'adjoints pour des contraintes organisationnelles, il est proposé que certaines demandes opuissent être soumises à consultation du Conseil municipal. La réservation sera confirmée par courriel, sur la base du contrat signé.
La question de la gestion des tables n'a pas été abordée lors de cette séance, faute de solution satisfaisante à ce jour.
Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er novembre 2026.

Informations diverses:
Depuis de nombreuses années, la porte d'entrée de la salle polyvalente présente un risque pour la sécurité des usagers. Une réparation provisoire à l'aide d'une traverse en bois a été réalisée dans l'attente de son remplacement. L'entreprise ALC Menuiserie doit intervenir avant fin janvier 2027 sous réserve de réception des matériaux pour installer une nouvelle porte en aluminium noir, en remplacement de l'ancienne porte en bois vert. Le montant des travaux s'élève à 10 524 €, conformément au devis signé et validé lors du précédent Conseil municipal. Cette intervention s'inscrit dans une démarche de sécurisation, d'entretien et de préservation du patrimoine bâti communal et dans la continuité des premiers travaux de rénovation.
L'entreprise chanazienne devrait intervenir au 1er décembre afin d'imperméabiliser la toiture.
La cérémonie des voeux du maire aura lieu le 23 janvier 2027 à 18h30.

2026-057 - Demande de subvention pour la rénovation: appartement sud - ancienne mairie (unanimité)

Rapporteur: PREVOST Gregory

Madame le Maire souligne l'important travail réalisé depuis 8 mois par la commission travaux afin de définir un projet adapté.

M. Grégory Prévost, conseiller délégué en charge des travaux explique que la commune prévoit de rénover l'appartement sud dans un premier temps. Cette opération vise à valoriser le patrimoine communal, améliorer la performance énergétique des bâtiments et répondre à la demande locative. Plusieurs devis ont été sollicités auprès d'entreprises locales, mais aucun choix définitif ni signature de devis ne sera engagé avant l'obtention des subventions. Les travaux envisagés pour l'appartement sud comprennent :

- Le remplacement du chauffage au fioul par une pompe à chaleur air/air,
- Le remplacement des menuiseries par du double vitrage avec volets roulants,
- Le renforcement de l'isolation intérieure et des plafonds,
- La redistribution des espaces,
- La rénovation de la plomberie et des installations électriques.

Le coût prévisionnel est estimé à 97 685 € HT. Plusieurs demandes de subvention, à hauteur de 80 % , vont être déposés.

Le Département a d'ores et déjà autorisé le démarrage des travaux. La commune est toutefois dans l'attente des demandes de subvention auprès de la Région et au titre de la DETR. Le recours au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) sera également étudié afin de compléter les financements possibles.

Le financement de l'opération nécessitera le recours à un emprunt, afin de préserver la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune. Il est rappelé par Mme Gayraud que 2 emprunts communaux arriveront à échéance en 2028 :

- 9 mars 2028 : fin d'un emprunt lié à l'école maternelle, représentant une annuité de 27 198,29 €,
- Août 2028 : fin d'un emprunt concernant l'école maternelle, la garderie et la cantine, pour un montant de 7 693,07

Le dossier d'étude de financement sera confié au pôle finance avec l'appui de M. Pinel.

Lors des échanges, plusieurs points ont été abordés :

- Isabelle Santos Cantero interroge sur le montant du futur loyer : aucun tarif n'est fixé à ce jour mais le tarif précédent sur l'appartement sud était de 550€. Il sera évalué en fonction de la surface mais devrait être estimé à un ordre de prix similaire.
- Georges Delahaye soulève la question du fonctionnement des 2 unités de pompe à chaleur, afin de garantir leur complémentarité sans perturbation.
- Norbert Aubrun propose d'étudier la récupération de la climatisation existante pour la cantine.

2026-058 - Demande de subvention au département: tri des archives communales (unanimité)

Rapporteur: LACHIZE PICCINO Sandrine

La commune souhaite engager une opération de tri et de classement de ses archives, afin d'améliorer leur conservation, leur organisation et leur consultation. Un 1er travail avait été réalisé en début de mandat sur 2 jours par Georges Delahaye et Madame le Maire. Il a été complété depuis par plusieurs journées supplémentaires de tri et de classement effectuées par Mme Sandrine Lachize Piccino.

Malgré ces efforts, le volume important de documents sature aujourd'hui l'espace de stockage. Le classement parfois incomplet et les difficultés de recherche rendent nécessaire une intervention spécialisée. Chaque consultation de dossier nécessite un travail de tri et de classement.

Cette démarche d'archivage s'inscrit également dans un contexte de renouvellement des agents administratifs et de recherches menées par des étudiants en master sur le patrimoine communal. Elle permettra de faciliter le travail des agents, d'assurer la continuité du service public et de mieux valoriser le patrimoine historique de la commune.

Le classement des archives répond par ailleurs à des obligations réglementaires, notamment en matière de conservation et d'élimination des documents, qui nécessitent des compétences spécifiques. À la suite d'un diagnostic en 2025, le Centre de gestion de l'Ain propose une intervention de 16,5 jours, comprenant le tri, l'élimination réglementaire, le classement, le conditionnement et l'établissement d'un répertoire. Le coût de cette opération, initialement envisagée en 2025 puis reportée, s'élève à 4 125 € (non soumis à la TVA).

Une subvention départementale de 45 %, soit 1 856,25 €, sera sollicitée, laissant 2 268,75 € à la charge de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027.

Par ailleurs, plusieurs registres d'état civil et de délibérations n'ont pas été reliés depuis 2021. Une opération de reliure devra être programmée en 2027, avec une enveloppe budgétaire spécifique pour rattraper ce retard.

Lors des échanges, plusieurs remarques sont formulées :

- M. Delahaye souligne qu'une fois le classement réalisé, une demande de dépôt de certains documents auprès des Archives départementales pourra être envisagée pour libérer de l'espace.
- M. Aubrun précise que l'aménagement d'un nouveau local communal destiné au stockage des archives représenterait un coût bien supérieur à celui de l'intervention proposée.
- Mme Isabelle Bouvet soulève la question de la numérisation des archives. Celle-ci représentant un coût supplémentaire, il est proposé de privilégier dans un premier temps le tri et le classement, puis d'envisager la numérisation lors d'un exercice ultérieur.

2026-059 - Arboretum salle polyvalente (unanimité)

Rapporteur: LACHIZE PICCINO Sandrine

La commune a répondu à un appel à projet pour la création d'un arboretum au 72 rue de l'Usine, sur la parcelle communale ZC n° 0214, située derrière le bâtiment communal, en partenariat avec FRANSYLVA AIN et la coopérative forestière CFBL. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'adaptation au changement climatique et de valorisation du patrimoine naturel communal.

Il prévoit la plantation de 175 arbres et arbustes répartis en 35 essences différentes afin de créer un espace naturel à vocation environnementale et pédagogique, accessible aux habitants. Cet arboretum permettra notamment de sensibiliser le public à la diversité des essences forestières, d'observer leur évolution dans le temps et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

Madame le Maire précise qu'une participation financière du Département de l'Ain, à hauteur de 280 €, peut être sollicitée dans le cadre du dispositif d'accompagnement des arboretums communaux. Le plan de financement prévisionnel relatif à l'acquisition des plants est le suivant :

Dépenses	Montant
Acquisition de 175 plants	380 €
Autofinancement communal	100 €
Préparation du terrain par la CFBL (passage de cover crop)	379.50 €
Adhésion à la CFBL (Coopérative Forestière Bourgogne Limousin)	2 €
Total	**761.50 €**

Recettes	Montant
Participation du Département de l'Ain sollicitée	280 €
Autofinancement communal	481.50 €

Lors des échanges, plusieurs remarques sont formulées :

- Laëtitia Pujos s'interroge sur la taille des arbres qui seront livrés, ces informations n'étant pas encore connues.
- Francis Barcq attire l'attention sur les besoins en arrosage, qui varieront selon les essences.

2026-060 - Acquisition d'équipements de protection individuelle pour le Service Local d'Incendie et de Secours ((unanimité)

Rapporteur: THIBLET Sylvie

L'arrivée de 3 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires nécessite l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI), afin de garantir leur sécurité et de maintenir un service de secours opérationnel. 3 paires de rangers ont déjà été achetées pour un montant de 710,40 €. L'acquisition de tenues complémentaires (vestes F1, pantalons F1, sweat-shirts et tee-shirts) est également prévue.

Le devis textile a été estimé à 600€ par sapeur pompier.

Le SDIS peut subventionner jusqu'à 60 % du coût des équipements, dans le cadre d'une demande annuelle unique.

Lors des échanges, Laëtitia Pujos propose de prévoir deux pantalons F1 par pompier au lieu d'un seul, soit un coût supplémentaire sur le montant global estimé à 300 €. Le plan de financement sera donc réajusté:

Nature des dépenses	Montant

3 paires de rangers (achetées)	710,40 €
3 tenues F1 (estimation, devis en attente)	1 800,00 €
TOTAL	**2 510,40 €**

Plan de financement	Taux	Montant
Subvention sollicitée auprès du SDIS	60 %	1 506,24 €
Autofinancement communal	40 %	1 004,16 €
TOTAL	**100 %**	**2 510,40 €**

Informations diverses

- Sainte-Barbe : la cérémonie est envisagée le week-end du 12 décembre, sous réserve de confirmation. Quatre invitations ont été adressées à la municipalité, une première depuis la période du Covid. Ce rendez-vous sera également l'occasion de saluer le départ à la retraite de Laurent Gens, après 23 années d'engagement.

- Fête du four des pompiers : la manifestation a mobilisé 30 bénévoles et permis la confection de 1 450 tartes.

- Formations aux premiers secours : après l'annulation d'une session en septembre, une formation s'est tenue le 3 octobre, réunissant habitants et élus. Une nouvelle session devrait être proposée au printemps 2027.

- Formation à la santé mentale : Mme Thiblet participera à une formation dispensée par le CCAS de Belley.

- Commémoration du 11 novembre : la cérémonie se tiendra à 11 h 30, autour du thème des Gueules cassées et de la naissance de la Loterie nationale. Des remerciements sont adressés à l'école, qui prépare une mise en scène dansée et chantée.

- Accueil d'un stagiaire : la commune accueillera un stagiaire pendant une semaine. Madame le Maire remercie l'équipe animation pour les rencontres organisées, qui favorisent les échanges entre les habitants et la municipalité. À la suite du concours photo, plusieurs familles ont ainsi été sollicitées pour apporter leur expertise à des projets communaux, notamment dans les domaines de l'environnement et de la bibliothèque. Ces initiatives contribuent à

encourager la participation citoyenne et à renforcer les liens entre les habitants et la commune.

- Bourse au permis : trois jeunes participent cette année à des missions communales. Madame le Maire souligne les retours positifs des habitants sur ce dispositif.

- Campagnes nationales de sensibilisation à la santé : la commune poursuit son engagement à travers plusieurs opérations :

 - Septembre en Or **:** sensibilisation aux cancers pédiatriques. Le concert organisé à la chapelle, une nouvelle fois de grande qualité, a permis de récolter plus de 500 € au profit de l'association La Chouette de l'Espoir.

 - Octobre Rose : soutien à la lutte contre le cancer du sein, notamment par le pavoisement communal.

 - Novembre Bleu : sensibilisation aux cancers masculins.

Des remerciements sont adressés à Mme Thiblet pour son investissement dans la mise en place des actions de citoyenneté et pour le suivi administratif du SLIS (arrêtés de nomination, coordination avec les différents interlocuteurs, organisation des cérémonies). Son important travail de restructuration et de reconstruction a permis d'insuffler une nouvelle dynamique.

2026-061 - Demande de subvention du four banal - Furans (unanimité)

Rapporteur: Pierre-Yves Gens

2 mises en garde ont été formulées:

- les pompiers pour le four du Malu mais l'artisan sollicité a toutefois souligné son bon état général, malgré un défaut constaté au niveau de la sole.
- le Comité des fêtes pour le four du Furans et la chute de pierres de voûte

Les 2 artisans sollicités ont relevé une dégradation importante et un risque d'effondrement. Par mesure de sécurité, l'accès au four a été condamné.
La réhabilitation estimé à 24 519,80 € HT porte sur la déconstruction total de la voute et l'installation d'un nouveau four en terre réfractaire. La charpente semble fragilisée aussi.

Une subvention est toute de même sollicitée auprès du Département de l'Ain (30 %: : 7 355,94 €) pour réduire l'autofinancement communal (70 % : 17 163,86 €).

Mais face au coût important de cette opération et à la priorisation des travaux sur la commune, il convient d'attendre la subvention possible et de solliciter d'autres pistes de financement sur les modèles de Saint-Germain ou de Contrevoz afin de réduire le reste à charge communal.

Lors des échanges, plusieurs propositions sont formulées par les conseillers :

- Restauration du four : étudier la possibilité de faire intervenir des jeunes dans le cadre de chantiers de formation, notamment par le compagnonnage afin de

rechercher des solutions moins coûteuses, mobilisation de bénévoles sur le modèle de l'association Flambées d'Antan...
- Accessibilité : la difficulté d'accès au four est soulevée. La création d'un accès plus direct, à proximité des points d'apport volontaire (PAV), pourrait être étudiée à l'occasion des futurs travaux de réfection du carrefour par le Département.

Des remerciements sont également adressés à Pierre-Yves Gens pour son investissement dans ce dossier.

Madame le Maire précise que cette délibération vise uniquement à autoriser le dépôt d'une demande de subvention et ne constitue pas à elle seule un engagement à réaliser les travaux.

Cette problématique de sécurité a également conduit Madame le Maire à engager une réflexion plus large sur l'utilisation des fours banaux communaux, à travers cet angle de protection. Une fiche conseil a été réalisée pour l'utilisation de ce patrimoine collectif par les habitants: fconditions d'utilisation, réservation, assurance et sécurité.

Enfin, Madame le Maire salue l'investissement de l'association Flambées d'antan, notamment pour les travaux d'entretien et de rénovation réalisés sur les poutres et la cheminée (ponçage et traitement des poutres, changement des portes...) contribuant ainsi à la préservation de ce patrimoine communal.

2026-062 - Règlement du cimetière (unanimité)

Rapporteur: LACHIZE PICCINO Sandrine

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune ne dispose à ce jour d'aucun règlement formalisé régissant le fonctionnement du cimetière communal.

Ce règlement a été élaboré à partir de l'étude de règlements de communes de taille comparable.

Il a également une vocation informative : donner aux habitants des repères clairs sur les règles applicables au cimetière communal, encadrer les démarches à accomplir

- l'organisation de l'ancien cimetière et du nouveau cimetière,
- les règles relatives aux inhumations et aux exhumations,
- les procédures préalable aux travaux et à l'entretien des sépultures,
- l'attribution et au renouvellement des concessions,
- la dispersion des cendres au jardin du souvenir.

Deux formulaires seront également mis à disposition des usagers pour faciliter leurs démarches : demandes et renouvellement de concession.

M. Georges Delahaye souligne l'importance de transmettre ce règlement à l'ensemble des opérateurs funéraires intervenant dans le cimetière. Il rappelle également que le passage de véhicules lourds lors de certains travaux a nécessité la réfection du caniveau central.

Informations diverses

- décalage de la réalisation du nouveau colombarium à janvier 2027
- reprise de certaines concessions dans l'ancien cimetière à étudier pour 2028.

2026-063 - Règlement intérieur de la bibliothèque (unanimité)

Rapporteur: NOVEL Regine

Modification du règlement intérieur et des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale

Vu l'article D. 1421-4 du CGCT, qui renvoie aux dispositions des articles R. 310-1 à R. 314-1 du Code du patrimoine pour les règles applicables aux bibliothèques municipales ;

Vu l'article L. 320-3 du Code du patrimoine disposant que l'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales est libre ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2023 approuvant le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Brens ;

Considérant que la modification des jours et horaires d'ouverture s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires applicables aux bibliothèques municipales, notamment celles relatives à leur organisation et à leur fonctionnement, conformément à l'article R. 310-1 du Code du patrimoine

Considérant que toute modification du règlement intérieur doit être délibérée en conseil municipal, puis portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la bibliothèque et par les moyens habituels de communication de la commune ;

Considérant que les jours et horaires d'ouverture au public doivent être déterminés dans le respect des principes de libre accès et de gratuité d'accès et de consultation sur place, tout en tenant compte des nécessités du service, des contraintes organisationnelles et de la fréquentation effective de la bibliothèque ;

Considérant que l'activité de la bibliothèque municipale est soumise au contrôle de l'État en application de l'article L. 310-2 du Code du patrimoine ;

Mme Régine Novel, conseillère déléguée aux associations, rappelle que le fonctionnement de la bibliothèque municipale est régi par un règlement intérieur définissant notamment les conditions d'accès, d'inscription, de prêt et les règles applicables aux usagers.

- Il est proposé de modifier l'article 2 du règlement intérieur, comme suit : « Les jours et horaires d'ouverture au public de la bibliothèque sont fixés par le maire et précisés en

annexe 1 du présent règlement. Ils peuvent être modifiés en fonction des nécessités du service. Les horaires en vigueur sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage et par les moyens habituels de communication de la commune. »
- La modification proposée par les bibliovolontaires permet de confier au Conseil municipal la fixation des jours et horaires d'ouverture.

À la demande des bibliovolontaires, et compte tenu de la baisse de fréquentation constatée le samedi matin, il est proposé de supprimer ce créneau.

Les nouveaux horaires seront actifs dès la semaine du 2 novembre :

- Mercredi **:** de 15 h 30 à 17 h 30 ;
- Vendredi **:** de 16 h 00 à 18 h 00.

Mme Régine Novel souligne également la nouvelle dynamique de la bibliothèque depuis septembre 2025, marquée par :

- la prise de fonction en qualité de nouvelle responsable de la bibliothèque de Ana Richard ;
- Le renforcement de l'équipe de bénévoles ;
- L'organisation de nouvelles animations comme un après-midi jeux de société le 22 octobre 2025.

Enfin, Mme Régine Novel adresse ses remerciements à Mme Solange Biennard pour son engagement et son investissement au service de la bibliothèque municipale.

Quelques chiffres illustrent l'activité de la bibliothèque :

- 1 950 documents appartenant au fonds communal
- 350 documents mis à disposition par la Bibliothèque départementale,
- 152 lecteurs actifs, dont 33 enfants.
- 1 395 documents prêtés, auxquels s'ajoutent 207 prêts réalisés par l'intermédiaire de l'école.

L'organisation d'un après-midi consacré aux jeux de société a notamment rencontré un accueil favorable.

Un partenariat avec la bibliothèque municipale de Peyrieu est également à l'étude.

2026-064 - Convention Police Pluricommunale (unanimité)

Rapporteur: THIBLET Sylvie

Sylvie Thiblet, adjointe à la Sécurité et à la Sécurité présente l'orirgine de ce partenariat

- la 1ère convention, conclue pour une durée de trois ans a permis aux communes partenaires de bénéficier du concours d'un service structuré, permettant

d’assurer des missions de prévention, de surveillance et de sécurité.
- Le bilan de cette période fait apparaître l’intérêt de poursuivre cette mutualisation.

La nouvelle convention a pour objectif d'assurer une présence adaptée sur les communes partenaires.

Commune	Temps de présence indicatif
Brens	1 h 30
Magnieu	2 h 00
Massignieu-de-Rives	2 h 00
Virignin	4 h 00

- Les horaires et périodes d’intervention pourront être adaptés en fonction des nécessités du service, des événements, des besoins identifiés par les communes et des contraintes opérationnelles.
- Le coût de référence d’un équipage composé de deux agents de Police municipale est estimé, pour l’année 2026, à 76 € par heure.
- La nouvelle convention est conclue pour une durée de trois ans, sous la forme de trois périodes successives d’un an, sous réserve de l’accord des parties et du respect des conditions prévues dans la convention.
- Chaque période fera l’objet d’un suivi permettant d’évaluer le fonctionnement du dispositif, les besoins des communes et les éventuelles adaptations nécessaires.

Le coût annuel sera basé sur un tarif de 83 € de l'heure du binôme en 2027, soit 6 225 € par an.
Ce tarif intègre les charges de fonctionnement du service, notamment les formations, les déplacements et les frais administratifs, répartis entre les communes partenaires.
Sylvie Thiblet souligne l'accompagnement de ce service mutualisé, qui apporte un appui aux élus dans la gestion de situations locales. Une planification des interventions a été proposée et sera présentée lors d'une réunion en décembre avec le service. Elle repose sur 5 missions différentes: accompagnement des associations, sécurité routière (contrôle de vitesse, visibilité des carrefours et des cheminements, scolaire) et service à la population.

La question des assurances constitue le principal point de vigilance. L'article 9 de la convention prévoit des dispositions relatives à la couverture des agents et des véhicules. Au regard des dispositions de l'article 9 de la convention, l’acceptation de

la est subordonnée à la recherche d'une solution alternative adaptée, notre assureur ayant indiqué ne pas pouvoir couvrir l'intervention de personnels dont la commune de Brens n'est pas l'employeur, en tenant compte du fait que les agents interviennent dans le cadre de leur affectation habituelle, sans rupture territoriale dans l'exercice de leurs missions. Cette précision sera ajoutée à la délibération à la suite d'un échange approfondi sur ce point.

2026-065 - Création du Conseil Municipal des Jeunes de Brens et approbation de son règlement intérieur (unanimité)

Rapporteur: CHATEL Gregory

Dans la continuité de l'encadrement des conseillers délégués, la municipalité souhaite formaliser un conseil municipal jeunes (CMJ) afin de leur donner la parole, les sensibiliser à la citoyenneté et les associer davantage à la vie communale.
Le nouveau projet prévoit une ouverture à tous les jeunes domiciliés à Brens, quel que soit leur établissement scolaire.
Le CMJ sera composé de 12 jeunes élus pour deux ans, respectant la partié et répartis en deux collèges électoraux :

- 6 jeunes nés entre 2015 et 2018 ;
- 6 jeunes nés entre 2011 et 2014.

Les candidats devront remplir un dossier présentant leurs motivations. Une charte précisera les engagements des enfants et de leurs parents.

Le vote est prévu le 11 décembre 2026, dans la salle du Conseil municipal, à bulletin secret, avec un scrutin par tranche d'âge et un dépouillement public.

L'installation officielle du nouveau CMJ aura lieu le 23 janvier 2027, à l'occasion des vœux du Maire.

Informations diverses

- **Commission de contrôle des listes électorales réunie en octobre**
- **Free Pro:** des facturations ont été constatées concernant les lignes de téléphonie mobile communales, qui devraient être comprises dans l'offre associée à la box, au tarif de 20 €. M. Delahaye se charge du suivi.
- **Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** : sa mise en place constituera une obligation légale. Une prise de contact a été effectuée avec le Centre de gestion (CDG) afin d'accompagner la commune dans cette démarche. En parallèle, 7 notes de service ont été diffusées pour renforcer la prévention et la sécurité au travail, dont la dernière porte sur le travail isolé. Un modèle de DUERP pourrait être mis à disposition par le CDG en février 2027.
- **Plan communal de sauvegarde (PCS)** : le document actuel, datant de 2014, doit être actualisé selon une nouvelle approche. L'objectif est d'en faire un véritable outil d'aide à la décision, opérationnel en situation de crise, plont été soumises à relecture. D'ici à la fin de l'anbnée, les 20 suivantes suivront.
- **Rentrée scolaire :** 117 élèves sont accueillis cette année. La commune souhaite la bienvenue aux deux nouveaux enseignants, Fanny et Antoine, et salue le retour de Mme

Vautaret à la suite de sa disponibilité. Mme Texier a également rejoint les équipes pour assurer des missions de ménage des bâtiments communaux et de garderie.

- **Installation du nouveau logiciel de gestion scolaire :** malgré un dossier préparé en amont, le déploiement a nécessité une importante reprise des données, notamment des adresses mail et du paramétrage des prélèvements non souhaités initialement mais impulsé par le pôle administratif. Un travail collectif associant Anne, Grégory, Madame le Maire, la trésorerie et Agate a permis de corriger les anomalies et de régulariser la situation. Malgré ces difficultés, le retard a été limité à une seule semaine avec paiment par CB et prélèvement.
- **Projet patrimoine consacré à Brens :** trois étudiants en master à l'Université Savoie Mont Blanc, Audrey, Camille et Thibault, travaillent sur un projet de valorisation du patrimoine communal. Un appel à la population sera prochainement lancé, à la demande des enseignants, afin de recueillir des documents anciens, cartes postales et témoignages pour enrichir leurs recherches. Les habitants disposant de tels documents pourront contacter la mairie pour en organiser la mise à disposition.
- **Préparation du repas des aînés :** le rendez-vous est fixé au 5 décembre. Deux prestataires brégnards ont été sollicités : le Bistrot de Brens pour la préparation du repas et la fromagerie Bellay pour les colis. Cette rencontre sera également l'occasion de recueillir les photos anciennes des habitants dans le cadre du projet de valorisation du patrimoine communal.

- **Rapport d'activité 2025 de la CCBS et rapport sur l'eau et l'assainissement :** présentation aux conseillers municipaux du rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes Bugey-Sud (CCBS), ainsi que du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ces documents permettent de prendre connaissance des actions menées et des résultats de ces services. Ils sont consultables sur le site internet de la commune.

- **Remerciements aux agents municipaux** pour leur travail et leur investissement dans la réalisation des trottoirs et l'aménagement d'un cheminement au cimetière, contribuant ainsi à l'amélioration des équipements communaux.

- I**nterventions des entreprises et partenaires extérieurs :** réparation de la noue de l'école par ALC Menuiserie, reprise des peintures par l'entreprise Signature pour le compte de la CCBS, réalisation de l'avaloir et de la grille au niveau de la gare par l'entreprise Fontaine. Un test du feu récompense a également été réalisé ; son fonctionnement reste à analyser.

Sandrine LACHIZE PICCINO indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21:43.

La présidence de séance,
Sandrine LACHIZE PICCINO

Le secrétariat de séance,
Laetitia PUJOS